

Séance du 11 avril 2019

L'An Deux Mil dix-neuf, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, BOUILLENNEC Jean-Noël, DIRIDOLLOU René, PIERRE Nathalie, PASQUIOU Éric, CHAOU Bernard, Le FLOHIC Annie, Daniel THORAVAL, CHEVANCE Loïc, SEGER Sylvia formant la majorité des membres en exercice.

Absents : DENES Didier, LE QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile, COATLEVEN Stéphane.

Nathalie PIERRE a été élue secrétaire de séance.

2019-03-01 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 du BUDGET GENERAL:

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des titres de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-03-02 : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du BUDGET GENERAL :

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Mr CHAMBRY Rémy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présentée le budget primitif, le budget supplémentaire et les

décisions modificatives de l'exercice considéré, en concordance avec le compte de gestion dressé pour 2018 par Mr le Receveur, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de fonctionnement reporté de 2017 : 589 692.95 € (excédent)

Dépenses de fonctionnement : 454 382.67 €

Recettes de fonctionnement : 669 033.42 €

Résultat de fonctionnement 2018 : 214 650.75 € (excédent)

Résultat d'investissement reporté de 2017 : 26 748.13 € (excédent)

Dépenses d'investissement : 1 051 460.94 €

Recettes d'investissement : 220 280.93 €

Résultat d'investissement 2017 : 831 180.01 € (déficit)

Résultat final d'investissement : 804 431.88 € (déficit).

Le compte administratif est soumis au vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

2019-03-03 : AFFECTATION du RESULTAT 2018 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente en section de fonctionnement un excédent de 214 650.75 €, augmenté de 589 692.95 € représentant le résultat antérieur reporté, le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 804 343.70 €,

Constatant qu'en section d'investissement un déficit de 430 316.16 € (résultant du déficit de 804 431.88 € du compte de gestion 2018 diminué de l'excédent de 374 115.72 € en provenance du budget annexe « assainissement collectif » avant transfert de ce budget à GPA), avec un solde des restes à réaliser de 87 186.00 €,

Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : en investissement, 517 502.16 € au compte 1068 du budget primitif en excédent de fonctionnement capitalisé, en section de fonctionnement, le report de 286 841.54 €.

2019-03-04 : VOTE des TAUX des TAXES LOCALES :

Mme le Maire propose le maintien des taux des différentes taxes locales telles que votées l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux suivants :

Taxe d'habitation : 8,77 %

Taxe foncière (bâti) : 14,69 %

Taxe foncière (non bâti) : 58,55 %

2019-03-05 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019 :

Monsieur Rémy CHAMBRY, 1^{er} Adjoint au Maire, chargé des finances de la commune, a présenté le budget à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Après une lecture par chapitre et par article relative à la section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au vote.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

**2019-03-06 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 du BUDGET
« LOTISSEMENT » :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2018, Mr Rémy CHAMBRY, Adjoint au Maire chargé des finances de la collectivité, a donné le détail des dépenses effectuées ainsi que les recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du lotissement de Ker-Anna, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2019-03-07 : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du BUDGET
« LOTISSEMENT » :**

Les Membres du Conseil Municipal réunis sous la Présidence de Mr CHAMBRY Rémy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présentée le budget primitif de l'exercice considéré, en concordance avec le compte de gestion dressé pour 2018 par Mr le Receveur, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 81 814.21 €

Recettes de fonctionnement : 81 017.61 €

Résultat de fonctionnement 2018 : 796.60 € (déficit)

Dépenses d'investissement : 85 184.28 €

Recettes d'investissement : 250 000.00 €

Résultat d'investissement 2018 : excédent de 164 815.72 €

Le compte administratif est soumis au vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

2019-03-08 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019 du BUDGET « LOTISSEMENT » :

Monsieur Rémy CHAMBRY, 1^{er} Adjoint au Maire chargé des finances de la commune, a présenté le budget annexe « lotissement communal » à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Après une lecture par chapitre et par article relative à la section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au vote.

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2019-03-09 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2018 du BUDGET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2018, Mr Rémy CHAMBRY, Adjoint au Maire chargé des finances de la collectivité, a donné le détail des dépenses effectuées ainsi que les recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du budget « Assainissement collectif », dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-03-10 : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du BUDGET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » :

Les Membres du Conseil Municipal réunis sous la Présidence de Mr CHAMBRY Rémy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présentée le budget primitif de l'exercice considéré, en concordance avec le compte de gestion dressé pour 2018 par Mr le Receveur, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses d'investissement : 83 428.28 €

Recettes d'investissement : 457 544.00 €

Résultat d'investissement 2018 : excédent de 374 115.72 €

Le compte administratif est soumis au vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.